



## **GI-RIPE**

État Avril 2019

Règlement : [http://www.svde-asdd.ch/wp-content/uploads/2016/10/Reglement-SVDE-Gruppen\\_F.pdf](http://www.svde-asdd.ch/wp-content/uploads/2016/10/Reglement-SVDE-Gruppen_F.pdf)

### **Pourquoi un GI-RIPE ?**

- Représentation des intérêts des diététiciens (-iennes) et des nutritionnistes au sein du ASDD qui ne sont pas (uniquement) actifs (-ves) dans les domaines du conseil diététique ou de la diétothérapie clinique.
- Mise en évidence des autres domaines professionnels à côté des domaines classiques de la pratique indépendante et dans les hôpitaux.
- Inventaire des membres ASDD (qui et combien), qui ne sont pas (seulement) actifs dans les domaines du conseil diététique ou de la diétothérapie clinique.
- Permettre et promouvoir les échanges entre les membres dans le cadre du GI-RIPE.

### **Que fait le GI-RIPE ?**

- Promotion de la perception des métiers non traditionnels au sein de la ASDD, dans les HES, filières Nutrition et Diététique et auprès du grand public.
- Rédaction de prise de position à l'attention de l'ASDD (par ex. prise de position sur la stratégie ASDD 2019-2022).
- Rédaction de positions de l'ASDD au nom de l'association (par ex. sur l'étiquetage recto de l'emballage).

### **Comment le GI est-il organisé ?**

- Le GI d'intérêt est un groupe informel de membres ASDD qui ne travaillent pas dans les domaines classiques du conseil diététique ou de la diétothérapie clinique.
- Les membres du GI se réunissent au moins une fois par an à Berne. Si nécessaire (p. ex. pour des prises de positions importantes), ils peuvent se réunir plus fréquemment et ailleurs, en accord avec les membres.
- En plus des réunions, les membres du GI échangent des informations par voie électronique (courriel, Skype, LinkedIn, etc.).

### **Depuis quand ce GI existe-t-il ?**

- Le GI-RIPE a été fondé le 11 juin 2018 à Berne.

### **Comment peut-on devenir membre ?**

Pour être membre du GI-RIPE, il faut d'abord être membre ASDD et travailler dans un autre domaine que les domaines classiques du conseil diététique ou de la diétothérapie clinique (en tant indépendant ou à l'hôpital). Les collègues professionnels ou les étudiants qui s'intéressent à ces autres domaines peuvent également devenir membres.

Les personnes intéressées envoient au responsable du GI un CV contenant des informations indiquant clairement leur domaine professionnel et leur taux d'activité.

Les personnes intéressées, qui sont encore exclusivement actives dans les domaines du conseil diététique ou de la diétothérapie clinique, envoient une lettre de motivation en plus du CV, dans laquelle elles indiquent pourquoi elles aimeraient devenir membre du GI-RIPE.

Dans des cas évidents, l'admission se fait directement par la responsable du GI sur la base des documents fournis. Dans les cas peu clairs, la décision est prise à la majorité des membres du GI présents à l'assemblée annuelle.

### **Responsable du GI-RIPE :**

Esther Infanger, [esther.infanger@tcnet.ch](mailto:esther.infanger@tcnet.ch)